

Compte rendu du comité de programmation du 21 octobre 2010 à la CCPM (Cléon d'Andran) de 14:00 à 16h 30

Tableau des présences :

LES ACTEURS PRIVES	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	POSTE	Présents	Excusés	Absents
ADCAVL	TIT	Me	Carole	MARAY	Directrice adj		x	
	SUP	Me	Marie-Paule	MOMBET	Membre CA	x		
Agriculteur	TIT	M	François	BERARD	Agriculteur		x	
Artisan	TIT	M	Antoine	ARNAUD	Sculpteur Céramiste		x	
Association Maison de la Lance	TIT	M	Benoît	VINCENT	Chargé de mission	x		
	SUP	Me	Amandine	ROUSSIN	Secrétaire			x
Léonart Peinture	TIT	Me	Delphine	PETIT	Artisan	x		
Connaissance respect bâti drômois	TIT	M	Jacques	PRUNIER	Président	x		
LYSANDRA	TIT	M	Michel	MONIER	Membre CA			x
	SUP	M	Gérard	GRASSI	Animateur			x
Maison de la Céramique	TIT	Me	Nadège	LOCATELLI	Directrice	x		
OT du Pays de Dieulefit	TIT	Me	Georgette	KOULLEN	Membre CA	x		
	SUP	Me	Marie-Louise	TERROT	Membre CA			x
OT du Pays de Marsanne	TIT	Me	Thérèse	DUFORETS	Membre CA	x		
	SUP	Me	Antoinette	CLEMENT	salariée			x
TOTAL DES VOTANTS PRIVES				7		7	3	5
LES ACTEURS PUBLICS	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	POSTE	Présents	Excusés	Absents
Com Com du Pays de Dieulefit	TIT	M	Jean-Paul	OHANESSIAN	Elu	x		
	TIT	M	Claude	RASPAIL	Elu	x		
	SUP	M	Daniel	BRUN	Elu		x	
	SUP	Me	Renée	GONTARD	Elu			x
	SUP	M	Jean	RABAUD	Elu	x		
Com Com du Pays de Marsanne	TIT	M	Bernard	KESSLER	Elu	x		
	TIT	M	Thierry	LHULLIER	Elu		x	
	SUP	Me	Etienne	GUIRAUD	Elu	x		
Com Com du Val de Drôme	TIT	M	Jean-Louis	HILAIRE	Elu	x		
	TIT	Me	Claudette	MONIN	Elu	x		
	SUP	M	Robert	ARNAUD	Elu			x
	SUP	M	Eric	MAGNET	Elu			x
	SUP	Me	Béatrice	MEE	Elu			x
	SUP	Me	Isabelle	PELARDY	Elu			x
TOTAL DES VOTANTS PUBLICS				6		7	2	5
TOTAL DES VOTANTS				13/8		Double quorum OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
INVITES PERMANENTS	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	POSTE	Présents	Excusés	Absents
Autorité de gestion (DDAF)	Invité	M	Serge	FILS AIME	Service de Proximité	x		
Autorité de Paiement (ASP)	invité	M	Richard	DHERBASSY	Chargé de mission			x
Sous Préfecture de Nyons	invité	M	Bernard	GIRE	Secrétaire Général		x	
Sous Préfecture de Die	invité	Me	Michaël	SIBILLEAU	Sous-préfet de Die		x	
Conseil Régional Rhône - Alpes	invité	Me	Michelle	EYBALIN	Conseillère Régionale			x
CDRA 5ème pôle	invité	M	Jean Pierre	LAVAL	co Chef de projet		x	
			Patrick	GILLET	Animateur			x
CDRA Vallée de la Drôme	invité	M	Jean	SERRET	Chef de projet			x
Conseil Général de la Drôme	invité	Me	Laurence	LOPEZ	Mission Europe & coopé décentralisée			x
CDT	invité	Me	Françoise	ALAZARD	Salariée			x
CLD 5ème pôle	invité	Me	Mariette	CUVELLIER	Présidente			x
CLD Vallée de la Drôme	invité	M	Bruno	LANG	Président			x
TECHNICIENS	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	POSTE	Présents	Excusés	Absents
LEADER	TEC	Me	Anouck	VALOIS	Animation Coordinat°	x		
LEADER	TEC	Me	Richard	PAYET	Gestion admin et fin	x		
CCPD	TEC	Me	Patricia	STADLER	Directrice		x	
CCVD	TEC	Me	Marie-Odile	CANTEUR	Tech principal	x		
CCPM	TEC	Me	Danièle	CHAUVIN	Directrice			x

Ordre du jour

- 1) Introduction
- 2) Point sur la gestion et la consommation
- 3) Correction des fiches action
- 4) Etude des dossiers
- 5) Questions diverses
- 6) Annexes

1) Introduction

Le Quorum est atteint : 13 votants (7 privés ; 6 publics)

Vote du compte rendu du comité de programmation du 01/07/2010.

Compte rendu validé à l'unanimité

13 votes favorables

0 Défavorable

0 abstention

2) Point sur la gestion et la consommation

La gestion

Un rappel est fait sur la difficulté de mise en œuvre du programme.

Jusqu'à maintenant et sur les 17 dossiers programmés, le GAL a obtenu 2 conventions. Le GAL rencontre des problèmes à différents niveaux :

- Le guide de gestion est obsolète et il y a des difficultés à appliquer des règles claires
- Le conventionnement est bloqué au niveau de la DDT.
- Il manque un discours identique entre la DDT et les autres GAL de la Drôme

Le retard est plus prononcé dans la Drôme par rapport à tous les GAL de la Région Rhône Alpes.

Une rencontre des présidents des GAL drômois a été organisée et le résultat de cette rencontre est la diffusion d'un courrier au SGAR (secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture de région Rhône alpes) afin de :

- Soulever les problèmes de retard et de suivi du programme LEADER
- Demander l'affectation d'un poste supplémentaire sur les programmes LEADER dans la Drome
- Demander une date d'échéance pour la régularisation des dossiers

Un membre du comité rappelle que ce programme ne favorise déjà pas les structures privées et si à cela s'ajoute des retards dans les paiements, celles-ci risquent très sérieusement d'être mises en difficultés au niveau de leurs comptabilités. Le comité de programmation demande à ce que celles-ci soient informées des délais de paiement et des différents problèmes avant de demander une subvention LEADER : ce qui est déjà fait lors des rencontres avec les porteurs de projet.

Pour les dossiers en cours, le comité décide d'informer les porteurs de projet des problèmes et de l'action menée auprès du SGAR. L'équipe technique du GAL est donc chargé de rédiger un courrier à tous les porteurs de projet actuel afin de les informer de la situation.

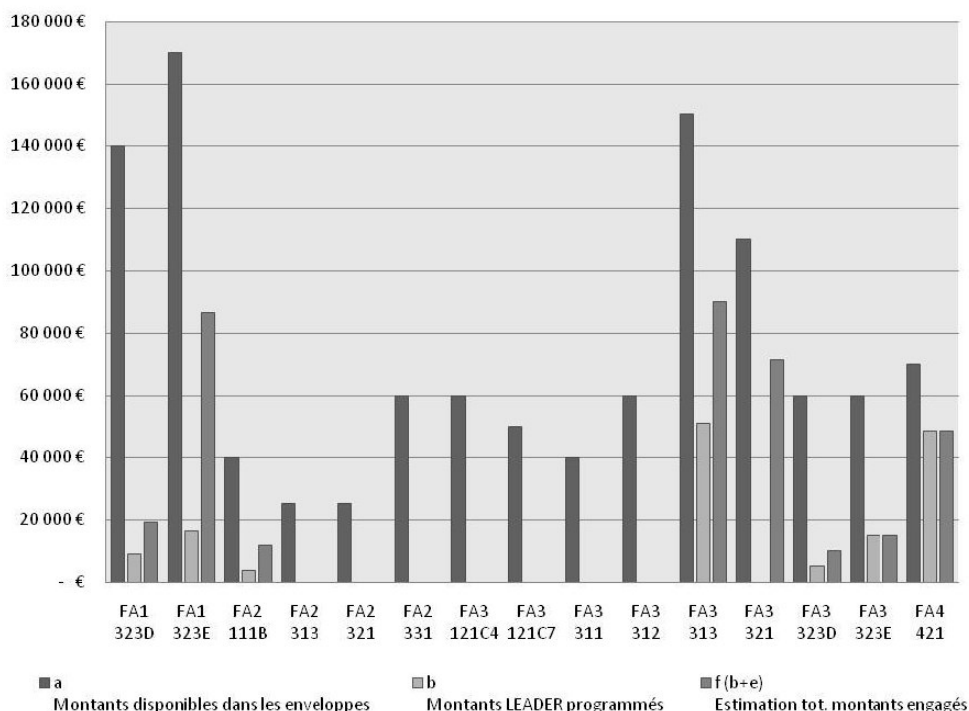
Un membre soumet l'idée que toutes les collectivités du territoire du GAL mettent la pression aux services de l'état en envoyant un courrier.

Lors du prochain CP, les services de l'état devraient être présents ainsi que madame Mylène VOLLE, coordinatrice du programme LEADER à la DRAF devrait être invité. Un point sera donc fait avec eux sur l'état d'avancement du programme.

La consommation

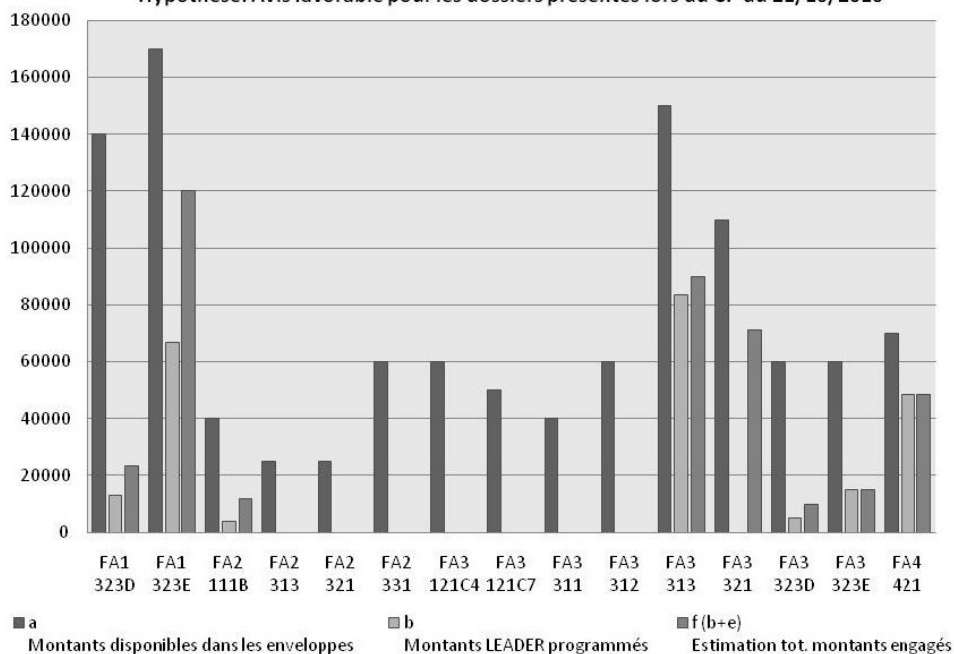
La maquette financière

Suivi de la maquette financière (Instant T)



Suivi de la maquette financière (prospective)

Hypothèse: Avis favorable pour les dossiers présentés lors du CP du 21/10/2010



3) Corrections des fiches action

Les fiches actions détaillées sont définies par rapport aux dispositifs du cadre national : le Plan de Développement Rural Hexagonal. Elles sont parfois plus restrictives, concernant l'éligibilité de tel ou tel projet. Etant donné les consignes de l'Autorité de Gestion (financer des dossiers importants, financer des gros investissements,...) et au vu des dossiers qui sont déposés, il est proposé ;

- De conserver les spécificités du GAL par rapport aux « types d'opérations » éligibles, car elles ont définies par rapport à notre priorité ciblée.
- De faire référence au PDRH, et donc de laisser l'ouverture qu'il propose, sur le type de dépenses » et sur le type de bénéficiaires » éligibles :
 - o Mettre des « ... » dans les rubriques « types de dépenses » et sur le « type de bénéficiaires » (référence au PDRH)
 - o Ajouter « Création de produits et de services » dans la fiche action 1 (323 E)
 - o Supprimer la restriction sur le gros œuvre pour les FA1 (323 D) et FA3 (321)

Les modifications des fiches action sont soumises au vote.

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Les modifications citées ci-dessus sont validées. Les fiches actions modifiées seront envoyées à tous les membres du Comités de programmation.

4) Etude des dossiers

Dossier n° 34 : Maison de la lance ; Connaître et faire connaître les espaces naturels du GR9 à Dieulefit ; Programmation

Le projet et le plan de financement sont présentés aux membres du comité. (cf : fiche d'instruction)

Le projet est soumis au vote.

Le représentant de la maison de la Lance ne vote pas.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le projet est validé en programmation

Une subvention de 2 472,55 € est attribuée à la Maison de la Lance (Fiche action 1).

Un membre du comité de la CCVD suggère que les fiches de préconisation et la méthode utilisée dans ce projet soient partagées avec les autres acteurs de l'environnement du territoire.

Dossier n° 33 : Maison de la lance ; Passages – Biotopes sensibles ; Programmation

Le projet et le plan de financement sont présentés aux membres du comité. (cf : fiche d'instruction). Un membre du comité demande des précisions sur les lieux du projet pour l'année 2010. Le projet débutera pour l'année 2010 à Aleyrac et au Poet Laval

Le projet est soumis au vote.

Le représentant de la maison de la Lance ne vote pas.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le projet est validé en programmation

Une subvention de 1 624,20 € est attribuée à la Maison de la Lance (Fiche action 1)

Dossier n° 27 : Maison de la céramique ; Charte graphique, signalétique et site internet de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit ; Programmation

Le projet et son plan de financement sont présentés. (cf: fiche d'instruction). Il est rappelé aux membres du comité que ce projet a déjà eu un avis favorable en opportunité lors du comité de 01/07/2010.

Les membres sont informés de l'état d'avancement du projet, notamment sur la réalisation du logo. La signalétique et le site internet sont en cours. Des documents (logo et photo) sont présentés via le rétroprojecteur aux membres du comité

Le projet est soumis au vote.

La représentante de la de la maison de la céramique et l'un des représentant de la CCPD qui est aussi directeur de la maison de la céramique ne votent pas. Madame Delphine Petit, membre du comité et employé de la maison de la céramique s'abstient.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1

Le projet est validé en programmation.

1 subvention de 7 233,05 € est attribuée à la Maison de la Céramique (Fiche action 3)

Dossier n°15 : Maison de la céramique : Exposition 2010 ; Passage en programmation

Anouck Valois présente le projet et son plan de financement. (cf.: fiche d'instruction). Elle rappelle aux membres que ce projet à déjà eu un avis favorable en opportunité lors du comité de 21/01/2010. Un point est fait sur la subvention du conseil régional dans le cadre du dispositif CDRA. Le dossier attend donc l'arrêté attributif de ce cofinanceur. Cependant au niveau local, le comité de pilotage du CDRA a validé le projet en 2009 (fin 2009). L'instruction a été faite en région et il passera en Commission Permanente en décembre 2010. Dans le cadre du guichet unique, les services de la région nous ont confirmé qu'avec un avis positif au niveau local et avec l'instruction en région avec programmation en commission permanente, le GAL pouvait passer ce dossier en programmation sans attendre l'arrêté attributif. Celui-ci sera par contre indispensable au conventionnement du dossier.

Un membre du comité s'intéresse de savoir si l'exposition des potiers du territoire va devenir permanente ? Certaines pièces de cette exposition seront en effet rachetées par la maison de la céramique afin qu'elles prennent place de manière permanente à la Maison de la Céramique. Cela fera sans doute l'objet d'un futur dossier.

Le projet est soumis au vote.

La représentante de la de la maison de la céramique et l'un des représentant de la CCPD qui est aussi directeur de la maison de la céramique ne votent pas. Madame Delphine Petit, membre du comité et employé de la maison de la céramique s'abstient.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1

Le projet est validé en programmation. Une subvention de 17 430,22€ est attribuée à la Maison de la Céramique (fiche action 1)

Dossier n°25 : CCPD ; Promotion et documentations touristiques ; Programmation

Anouck Valois présente le projet et son plan de financement. (cf.: fiche d'instruction). Elle rappelle aux membres que ce projet à déjà eu un avis favorable en opportunité lors du comité de programmation du 29/04/2010.

2 guides déjà édités ont été présentés aux membres (Guide des métiers d'art / Guide des potiers). Anouck Valois fait remarquer aux membres que le budget présenté en opportunité est supérieur au cout du projet actuel. En effet, le budget a été remis à jour en fonction des coûts réels.

Le projet est soumis au vote.

Les deux représentants de la CCPD ne votent pas.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 2

Le projet est validé en programmation. Une subvention de 15 927,63 € est attribuée à la CCPD (fiche action 3).

Dossier n° 24 : CCPM ; Création du site internet de la Communauté de Communes du Pays de Marsanne et de l'office de Tourisme; Programmation

Anouck Valois présente le projet et son plan de financement. (cf.: fiche d'instruction). Elle rappelle aux membres que ce projet a déjà eu un avis favorable en opportunité lors du comité de 29/04/2010. Lors de son passage en opportunité, le projet avait suscité des réactions concernant le prix de la création du site internet qui aux yeux des membres semblait élevé.

Le prix du site internet peut être expliqué par le fait qu'il soit composé de deux modules, ce qui est équivalent à 2 sites internet.

2 prestataires ont été présélectionnés et un seul sera retenu. Leurs devis sont expliqués aux membres du comité qui réagissent sur la différence de prix qui peut y avoir sur certaines prestations.

Le coût important de ce site internet semblerait être lié aussi à l'intégration de SITRA (Système d'ingénierie touristique en Rhône alpes) dans le site internet.

Il semblerait que la CCPM est décidée de plafonner l'achat de cette prestation à 11 000 €.

Le projet est soumis au vote.

Les deux représentants de la CCPM et le représentant de l'office de tourisme de Marsanne ne votent pas.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 1

Le projet est validé en programmation. Une subvention de 9 559,00 € est attribuée à la CCPM (Fiche action 3).

Dossier n° 29 : La marche du chat – L'usage des jours; Passage en programmation

Anouck Valois présente le projet (cf.: fiche d'instruction). Elle rappelle aux membres que ce projet a déjà eu un avis favorable en opportunité lors du comité de 29/04/2010.

La production des pièces a déjà commencé et des photos sont présentées aux membres du comité de programmation.

Le plan de financement du projet a changé et le Conseil Général de la Drôme remplace la fondation Hermès dans les différents financements. Si cette fondation intervient financièrement par la suite, la somme obtenue pourra être utilisée pour combler d'autres dépenses.

Un membre du comité fait remarquer que dans ce projet, il n'y a aucune part d'autofinancement et que ce projet est entièrement financé par des subventions publiques.

Il est précisé ici que le budget représente seulement une partie des dépenses. (Les dépenses relatives aux expositions, à la scène et à la création des pièces ne sont pas affichées.

Certains cofinanceurs, tel que la CCPD et la Maison de la Céramique ont défini les modalités de versement des subventions ainsi que le nombre de pièce que la Maison de la Céramique devrait conserver.

En attendant que les subventions soient versées, le porteur de projet a négocié avec une banque un crédit de trésorerie pour pouvoir commencer à payer les potiers qui travaillent sur l'action.

Le projet est soumis au vote.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 4

Le projet est validé en programmation. Une subvention de 33 000€ est attribuée à la marche du chat (fiche action 1).

Dossier n° 32 : Valentine Compagnie- Représentation théâtrale des villages perchés ; Passage en opportunité

Anouck Valois présente le projet (cf: fiche d'instruction). Ce spectacle qui comprend 10 représentations aura lieu dans 4 villages, soit 2 représentations par villages et 2 répétitions publiques.

Le plan de financement du projet est en cours de validation chez les différents cofinanceurs. Il semblerait que les cofinancements soient inférieurs aux prévisions du porteur de projet. La CCPD donnerait 1550 € au lieu de 5000€, le CDRA du val de Drôme donnerait 1800 € au lieu de 2500 € et le CDRA Cinquième pôle plafonnerait ses subventions à 10 000€ alors que le porteur de projet affiche 12 000€.

La part d'autofinancement est composée des recettes de la billetterie, de la participation des ateliers par les amateurs, le paiement de la prestation par les mairies qui acceptent de recevoir le spectacle sur leur commune et de la subvention de fonctionnement du Conseil Général.

Néanmoins, au stade de l'opportunité, le plan de financement n'est pas définitif.

Plusieurs remarques sont faites sur ce projet et notamment par rapport à la part d'autofinancement.

- La Communauté de Communes de la Sésame ne finance pas le projet alors que 2 représentations auront lieu sur leur territoire.
- Les communes sur lesquelles ont lieu les spectacles doivent payer 400 € pour recevoir le spectacle sur leur territoire.
- Les amateurs participant à ce spectacle doivent payer une inscription tandis que le projet est déjà très subventionné.
- Le coût du personnel est très élevé.
- Certains spectacles du même type qui sont réalisés sur le territoire par d'autre compagnie coûteraient beaucoup moins cher.

Certains membres affirment que malgré le coût élevé de ce spectacle, il met considérablement en valeur le territoire et il participe à une mobilisation locale. De plus, les représentations faites par Valentine Compagnie sont généralement complètes et les spectateurs semblent très satisfaits.

Valentine compagnie, organise t'elle seulement ce spectacle durant l'année ? A-t-elle d'autres activités sur lesquelles elle s'implique ? Il semblerait que ce soit son projet principal

Etant donné que les financeurs semblent diminuer leurs participations, comment la compagnie va-t-elle gérer cette baisse de budget ?

Un membre du comité suggère que Valentine Compagnie ne limite pas les représentations à 2 spectacles par villages. Mais le spectacle, très spécifique aux Villages perchés, est-il adaptable à d'autres villages ? Est-il envisageable que le spectacle se déroule dans les villages de plaine ?

Au regard, de toutes ces interrogations, les membres du Comité votent

Le projet est soumis au vote.

Vote pour : 3

Vote contre : 3

Abstention : 7

Le projet est ajourné. Les membres du comité invitent les porteurs à présenter leur projet lors du comité de Janvier 2011.

5) Questions diverses

Les dates du comité de programmation de l'année 2011 sont fixées :

- 13 janvier 2011
- 14 avril 2011
- 7 juillet 2011
- 20 octobre 2011

Les membres sont informés de l'appel à proposition qui a été lancé dans le cadre des journées européennes du patrimoine 2011 (voir document joint).